

MAIRIE
LE THEIL DE BRETAGNE

Tél. 02.99.47.74.07

Mail : mairie.letheildebretagne@wanadoo.fr

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020

Approbation à l'unanimité du Compte Administratif 2019 du Budget Principal de la Commune.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	837 567.08 €	Dépenses	537 917.13 €
Recettes	1 172 103.19 €	Recettes	829 129.22 €
Résultat exercice : excédent	334 536.11 €	Résultat exercice : excédent	291 212.09 €
Résultat au 31/12/2018	838 841.80 €	Résultat au 31/12/2018	-177 293.71 €
Part affecté à l'investissement	783 031.00 €	-	
Résultat clôture au 31/12/2019	390 346.91 €	Résultat clôture au 31/12/2019	113 918.38 €

Approbation à l'unanimité du Compte Administratif 2019 du Service Public Assainissement Collectif

Exploitation		Investissement	
Dépenses	63 314.24 €	Dépenses	42 920.95 €
Recettes	71 116.76 €	Recettes	47 439.01 €
Résultat exercice : excédent	7 802.52 €	Résultat exercice : excédent	4 518.06 €
Résultat au 31/12/2018	35 582.46 €	Résultat au 31/12/2018	130 840.87 €
Résultat clôture au 31/12/2019	43 384.98 €	Résultat clôture au 31/12/2019	135 358.93 €

Approbation à l'unanimité du Compte Administratif 2019 "Viabilisation de terrains".

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	15 995.03 €	Dépenses	14 995.03
Recettes	14 995.03 €	Recettes	14 995.03
Résultat exercice : déficit	-1 000.00 €	Résultat exercice :	0.00
Résultat au 31/12/2018	78 011.24 €	Résultat au 31/12/2018	- 14 995.03
Résultat clôture au 31/12/2019	77 011.24 €	Résultat clôture au 31/12/2019	- 14 995.03

Approbation à l'unanimité du Compte Administratif 2019 du Parc d'Activités du Bourg Neuf.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	16 166.69 €	Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €	Recettes	0.00 €
Résultat exercice : déficit	- 16 166.69 €	Résultat :	0.00 €
Résultat clôture au 31/12/2018	16 166.69 €	Résultat clôture au 31/12/2018	0.00 €
Résultat clôture au 31/12/2019	0.00 €	Résultat clôture au 31/12/2019	0.00 €

Approbation à l'unanimité des Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur.

Révision des taxes locales pour 2020.

Le Conseil Municipal après vote à main levée, décide par 16 voix « pour » et 2 voix « contre » d'augmenter le taux de la TFB de 1% et le taux de la TFNB de 0.5 % pour 2020 qui sont fixés comme suit :

- la Taxe sur le Foncier Bâti : 16.37 % (au lieu de 16.21 %),
- la Taxe sur le Foncier Non Bâti : 42.07 % (au lieu de 41.86 %).

Affectation des résultats 2019 :

Concernant le budget principal, constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de 390 346.91 €, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Affectation à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé) pour 200 000.00 €
- Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 190 346.91 €

Concernant le budget d'Assainissement Collectif, constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de 43 384.98 € en section d'exploitation et un excédent de 135 358.93 € en section d'investissement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés de reporter le résultat de la section d'exploitation à la ligne 002 pour la totalité.

Vote des Budgets Primitifs 2020 : budget principal et budgets annexes.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2020 pour la Commune du Theil de Bretagne, le « service d'assainissement collectif » et la « viabilisation de terrains », qui s'équilibre en dépenses comme en recettes à :

BUDGET PRINCIPAL :

- en section de fonctionnement : 1 202 567.02 €
- en section d'investissement : 1 080 543.08 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- en section d'exploitation : 115 196.69 €
- en section d'investissement : 225 797.94 €.

BUDGET VIABILISATION DE TERRAINS :

- en section de fonctionnement : 136 636.24 €
- en section d'investissement : 14 995.03 €.

Travaux d'extension du cimetière : résultat de la consultation pour les lots 2 et 3 et choix des entreprises.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de passer les marchés pour les lots 2 et 3 avec les entreprises suivantes pour un montant total ht de 122 769.96€ :

LOT	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISE	TOTAL HT
2	GROS-ŒUVRE – MUR BAUGE - CARRELAGE - FAÏENCE	LR HABITAT SAS de Retiers	86 332.34 €
3	CHARPENTE BOIS – BARDAGE BOIS – COUVERTURE METAL - SERRURERIE	CONSTRUCTIONS MARTIN de Martigné-Ferchaud	36 437.62 €

Assurances : choix d'un cabinet d'audit pour accompagner la collectivité dans le renouvellement des contrats d'assurance au 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition la moins-disante d'ARIMA CONSULTANT pour un montant de 1 300 € ht soit 1 560 € ttc pour une mission de conseil comprenant 3 phases : le diagnostic, la rédaction du cahier des charges/consultation, l'analyse des offres/négociation/vérification des contrats.

Roche aux Fées Communauté. Modification des statuts : ajout de la compétence facultative « Participation financière à l'expérimentation d'un Bus France Services ».

Après vote, 7 abstentions, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver l'ajout de la compétence facultative proposée.

Urbanisme : validation de principe du projet d'urbanisme à vocation d'habitat sur le secteur des Croisettes

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet d'urbanisme à vocation d'habitat proposé sur le secteur des Croisettes et décide de mener toute acquisition nécessaire à la constitution d'une réserve foncière sur ce secteur.

Urbanisme. Droit de Prémption Urbain : Examen d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner d'un bien situé lieudit « Les Croisettes » : parcelle cadastrée ZL N° 0031p, surface de 5 ha appartenant à M. Jean Haslé. Proposition de préemption au prix de 4 € le m² correspondant au prix précédemment offert à M. Haslé par délibération du 9/9/2019.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'acquérir le bien appartenant à M. Jean Haslé constitué d'une parcelle de 5 ha aux Croisettes (parcelle ZL n°31p) par préemption avec offre de prix pour un montant de 200 000 €.

Complément d'honoraires au Cabinet Coudray pour accompagnement dans la procédure de préemption.

Le Conseil Municipal après vote, 1 abstention, accepte à l'unanimité des suffrages exprimés le devis établi par le Cabinet Coudray pour une mission de base à 1 530 € ht plus frais complémentaires, soit un total de 1 759.50 € ht et 2 111.40 € ttc.

Réserve foncière : proposition d'acquisition d'1 ha supplémentaire aux Croisettes (propriété Haslé).

Le Conseil Municipal, après vote : 2 abstentions, 1 voix « contre » et 15 voix « pour » décide l'acquisition amiable d'une parcelle de terre d'1 ha appartenant à M. Jean Haslé, issue de la parcelle cadastrée section ZL n°31 aux Croisettes, au prix de 4 € le m².

Mise à disposition de la SAFER de la parcelle de terre agricole de 2ha73a42ca située à La Huberdière et acquise près du Département en 2018.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de mettre à disposition pour une durée de 6 ans renouvelable une parcelle de terre d'une surface de 2ha73a42ca située à La Huberdière pour un montant revenant à la commune de 135 €/ha par an.

Legs de M. Louis Picois à la Commune : affectation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le montant du legs de M. Louis Picois à la Commune s'élevant à la somme de 57 203.41 € sera affecté aux travaux de restauration de la Chapelle de Beauvais.

Urbanisme. Droit de Prémption Urbain : Examen d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant un bien situé 10 Allée du Clos de la Motte.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas préempter.

Comptabilité : encaissement de chèques pour remboursement de sinistre.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'encaisser la somme de 386.03 € pour le remboursement du montant total d'un sinistre concernant un panneau de signalisation.